

## À bas la réforme de la licence ! Retrait du projet !

*« Le gouvernement prépare une « réforme » des licences : tous les étudiants, dans toutes les disciplines devraient effectuer un stage professionnel! Les entreprises auraient ainsi une main d'œuvre à bon prix. Le gouvernement propose que les stagiaires, à partir du quatrième mois, reçoivent 380 euros par mois ! » (tract Révoltes, 18 octobre)*

### Première application de la loi d'autonomie des universités : professionnalisation des études et réforme de la licence.

Intervenant au Sénat le 1<sup>er</sup> août 2007, après avoir remercié les parlementaires, Péresse expliquait : *« Ce texte a connu deux phases : une phase de concertation, de débat, de dialogue social avec les membres de la communauté universitaire, puis une phase de soumission à la démocratie politique, au débat parlementaire, duquel ce projet de loi est sorti enrichi. Ma satisfaction est grande aujourd'hui de voir ce texte arriver au terme de son examen(...); il constituera le socle de la réforme que nous allons mener, conformément aux vœux du Président de la République et du Premier ministre, pour l'ensemble de l'enseignement supérieur dans les cinq ans à venir. (...) Le texte qui vous est soumis aujourd'hui, issu des travaux de la commission mixte paritaire, pose les fondations de la nouvelle université : les professeurs pourront y être recrutés beaucoup plus rapidement ; des formations pourront y être créées ; elle pourra bénéficier de fonds versés par des particuliers ou des acteurs du monde socio-économique »*

La mise en oeuvre de la loi implique non seulement de nouveaux Conseils d'administration, mais de nouvelles mesures, imposées par décret. Sarkozy et son gouvernement poursuivent la « méthode » qui a permis de faire voter la loi d'autonomie : une « phase de concertation, de dialogue social », puis la décision : loi ou décret.

Ainsi, le 10 septembre Péresse a procédé à l'installation du « Comité des stages et de la professionnalisation des cursus universitaires ». Aux côtés de représentants de l'administration, siègent des représentants d'étudiants (Unef, Fage, UNI, Confédération étudiante, PDE), de syndicats de salariés (CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC), de quatre organisations patronales dont le Medef, de collectivités locales, de chambres de commerce et d'industrie, neuf personnalités extérieures telles un DRH d'Alstom, de la Sodexo ! Cette instance est placée sous la co-direction d'un chef d'entreprise et d'un universitaire (MM. Roux de Bezieux et Laurent).

Et dans son discours, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche indiquait : *« La généralisation des stages entraîne mécaniquement une professionnalisation plus forte des cursus universitaires. » (...)* « Ce que nous voulons, c'est changer d'époque » a indiqué Péresse. (...) *L'objectif est clair : il faut professionnaliser tous les cursus.»* À cette fin, le « Comité des stages et de la professionnalisation des cursus universitaires » sera « une force de proposition pour lever les blocages » (sic) Il s'inscrit dans le cadre de la loi du 31 mars 2006, dite « loi de l'égalité des chances », « de la signature de la Charte des stages » (mars 2006), « de la loi d'autonomie du 11 Août 2007 qui dote les universités d'une nouvelle mission : celle de l'insertion professionnelle des étudiants. » Et l'article 12 de la loi d'autonomie instaure, dans chaque université, un « bureau de l'insertion professionnelle ».

Depuis son installation, ce « Comité » a bien travaillé : il propose que « toutes les licences générales imposent ou offrent la possibilité » aux étudiants d'effectuer « un stage d'au moins trois mois » au cours de leurs trois années de cursus. (Notons que c'est exactement ce que demandait Péresse un mois plus tôt). Lors de sa cinquième réunion, le 11 octobre, ce Comité a proposé une grille de rémunération, celle en usage à AXA : « 368 euros par mois pour un niveau bac + 2 ; 700 euros pour un bac+3 ; 900 euros pour un bac + 4... » Soit 50% du SMIC à bac + 3 ! (Et les 800 000 jeunes qui chaque année travaillent comme stagiaires ne cotisent ni au chômage, ni à la retraite !) Et cette « concertation » va permettre à Xavier Bertrand de présenter, le 17 octobre son projet de décret.

Un article de « Génération précaire » (sur le site de Capcampus) rapporte certaines discussions: *« de nombreux partenaires demeurent opposés à l'inscription des stagiaires sur le Registre Unique du Personnel des entreprises (RUP), préférant déresponsabiliser la structure d'accueil, pourtant mieux à même de comptabiliser les stagiaires, pour laisser la question être traitée par les services de l'université. (...) Quant à la Charte des stages, Génération Précaire a beau expliquer sans relâche que ce texte non réglementaire, et donc non contraignant, ne constitue en rien un rempart aux abus toujours plus nombreux de stages, certains membres du Comité s'entêtent à vouloir utiliser ce texte pourtant sans substance comme base de travail.*

*Enfin, certaines des pistes explorées lors des premières réunions du Comité ont donné à Génération Précaire quelques frissons. Notamment la proposition de généraliser les Diplômes Universitaires (DU) à vocation professionnalisante, qui permettraient de s'inscrire à l'université sans même suivre de cours et dans l'unique but de conclure des conventions de stage. On se rappelle bien de la triste expérience du DU de Lyon II (...) les jeunes diplômés se voient offrir, moyennant finances, la possibilité de se ré-inscrire fictivement à l'université, pour cumuler les stages pendant 6 mois ou une année, le tout sans encadrement pédagogique mais moyennant finances.*

*Le ton a été donné par le Comité : développer les stages tous azimuts, en faisant de l'encadrement une question secondaire. »*

Organiser la légalisation et la généralisation des stages avec la caution de l'université pour l'ensemble de la jeunesse ; les rendre obligatoires dans tout cursus universitaire ; mettre au service du patronat un vivier permanent de main d'œuvre bon marché : voilà le travail de ce Comité ! On comprend que le 10 septembre, Péresse ait tenu à remercier « *les partenaires sociaux, les organisations étudiantes et les personnalités qualifiées parmi lesquelles plusieurs directeurs des ressources humaines,...* » de leur participation !

**Assez de concertation !**

**Démission immédiate des représentants de l'Unef (de la CGT, de FO, ...) du « Comité des stages et de la professionnalisation des cursus universitaires » et de tous les organismes de mise en place de la loi d'autonomie de l'université!**

**Front unique pour l'abrogation de cette loi !**

**Aucune application de la loi d'autonomie !**